

DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES A TITRE ACCESSOIRE
 (loi n°2016-483 du 20 avril 2016 – Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020)

Ce formulaire est à envoyer au secrétariat de votre circonscription de rattachement, après visa de l'employeur secondaire.

Division des ressources humaines et de la vie de l'élève (DRHVE)

Chef de division : Vincent Navarro

Affaire suivie par : Sylvie Payet

Tél : 05 53 02 84 69 / Mél : Sylvie-Danielle.payet@ac-bordeaux.fr

NOM - PRÉNOM :

ACTIVITE PRINCIPALE	ACTIVITE SECONDAIRE	PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION
<p>(Cocher la case correspondante)</p> <p>Grade : <input type="checkbox"/> Instituteur <input type="checkbox"/> Professeur des Ecoles <input type="checkbox"/> Contractuel</p> <p>Exercice : <input type="checkbox"/> à temps complet <input type="checkbox"/> à temps partiel (quotité :) <input type="checkbox"/> à temps non complet (quotité : ...)</p> <p>Établissement d'affectation : </p> <p>Avez-vous déjà eu des autorisations de cumul d'activités au titre de l'année scolaire en cours ? </p> <p>En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires approximatifs, etc.) </p> <p>Fait à Le</p> <p>Signature :</p>	<p>Identité/ adresse de la structure : </p> <p>Statut : <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé</p> <p>Nature détaillée des fonctions ou du travail effectué : </p> <p>Période : du .../.../..... au .../.../.....</p> <p>Volume horaire pour l'année scolaire considérée : heures/semaine -heures/année</p> <p>Taux horaire de la rémunération :</p> <p>Montant annuel de la rémunération</p> <p>L'employeur secondaire atteste l'exactitude des renseignements relatifs à l'activité secondaire et s'engage à transmettre à l'employeur principal le décompte des sommes versées</p> <p>Signature et cachet :</p>	<p>L' IEN de circonscription</p> <p>Avis :</p> <p>Fait à Le</p> <p>Signature </p> <p>Le Directeur académique <input type="checkbox"/> Autorisation accordée pour l'année scolaire 2020 / 2021 Eventuelles réserves et/ou recommandations : </p> <p><input type="checkbox"/> Autorisation refusée pour les motifs suivants : </p> <p>Fait à Périgueux, le :</p> <p align="right">L'inspecteur d'académie</p> <p align="right">Jacques CAILLAUT</p>

La présente décision ne vaut que pour l'année scolaire en cours et doit donner lieu à renouvellement annuel.